

A : Producteurs et acteurs commerciaux Fairtrade  
Membres Fairtrade  
cc : Comité des Normes  
Membre de Fairtrade International  
Membre de FLOCERT

Gudrun Schloepker  
Directeur  
Unité des normes et des prix  
[g.schloepker@fairtrade.net](mailto:g.schloepker@fairtrade.net)

2023.07.11

## Annnonce du prix du cacao par Fairtrade International - Standards & Pricing Unit

Chers partenaires,

Lors de sa réunion du 28 juin 2023, le Comité des Normes a décidé de modifier les prix Fairtrade pour le cacao acheté en Côte d'Ivoire. Les détails de cette décision figurent dans le procès-verbal de la réunion du Comité des Normes, qui sera bientôt disponible sur notre site internet.

### Qu'est-ce qui change ?

Pour les fèves de cacao Fairtrade vendues en Côte d'Ivoire :

(1) pour réduire l'effet des fortes fluctuations des taux de change sur les prix Fairtrade pour le cacao et dans l'intention d'atténuer le risque de marché, Fairtrade International publie les prix en euros (EUR) plutôt qu'en dollars américains (USD), ce qui sera effectif pour les livraisons à partir du 1er octobre 2023.

(2) pour assurer une plus grande stabilité de la valeur de l'écart de prix minimum Fairtrade<sup>1</sup>, le taux de change fixe entre l'euro et le franc CFA d'Afrique de l'Ouest, ou XOF, sera appliqué pour calculer la valeur de l'écart de prix minimum Fairtrade pour chaque saison de récolte. Depuis 1999, ce taux est fixé à 1 EUR = 655,957 XOF.

Le nouveau prix minimum et la prime Fairtrade pour le cacao conventionnel et biologique de Côte d'Ivoire sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les prix Fairtrade sont également disponibles sur notre site web sous : <https://www.fairtrade.net/standard/minimum-price-info>

Produit	Forme	Qualité	Pays/ Type de producteurs	Devise / Quantité	Niveau de prix <sup>2</sup>	Prix minimum Fairtrade	Prime Fairtrade	Valable à partir de
Cacao	Fèves	Conventionnel	Côte d'Ivoire (SPO)	EUR/ tonne métrique	FOB	2206	221	01/10/2023
Cacao	Fèves	Biologique	Côte d'Ivoire (SPO)	EUR/ tonne métrique	FOB	Différentiel organique : +276	221	01/10/2023

<sup>1</sup> Le standard Fairtrade pour le cacao exige que les acteurs commerciaux paient un différentiel de prix pour les fèves de cacao Fairtrade si le prix de référence en Côte d'Ivoire ou au Ghana est inférieur au Prix Minimum Fairtrade (PMF) au point de vente (FOB).

<sup>2</sup> Le terme "franco à bord" (FOB) signifie que le vendeur effectue la livraison lorsque les marchandises passent le bastingage du navire au port d'embarquement désigné. À partir de ce moment, l'acheteur doit supporter tous les coûts et risques de perte ou d'endommagement des marchandises. Dans les conditions FOB, le vendeur est tenu de dédouaner les marchandises pour l'exportation



Pour toutes les livraisons à partir du 1er octobre 2023, Fairtrade International comparera le prix de référence pour la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire la "valeur FOB garantie", une fois que le gouvernement ivoirien l'aura annoncé au début de chaque saison, avec le Prix Minimum Fairtrade de 2206 EUR/tonne métrique. Fairtrade International communiquera le montant exact de la valeur différentielle du prix minimum Fairtrade à payer pour chaque saison par le biais d'une lettre d'annonce et sur notre site internet. La prime Fairtrade de 221 EUR/tonne métrique et le différentiel biologique<sup>3</sup> de 276 EUR/tonne métrique doivent être payés en plus de la valeur différentielle du prix minimum Fairtrade. Les valeurs en euros ont été converties sur la base du taux de change USD/EUR au 1er avril 2023.

Pour les marchés non réglementés et le Ghana (tous les pays à l'exception de la Côte d'Ivoire), Fairtrade International continuera à fixer les prix en dollars américains (USD). Cela signifie que le prix minimum Fairtrade de 2400 USD/tonne métrique à FOB, la prime Fairtrade de 240 USD/tonne métrique et le différentiel biologique de 300 USD/tonne métrique doivent être payés lors de l'approvisionnement dans les conditions du commerce équitable auprès des producteurs de ces pays.

Veuillez également noter que le 7 juillet 2023, vous avez reçu une annonce concernant les délais d'applicabilité des exigences révisées du Fairtrade Standard pour le cacao. Les détails sont disponibles [ici](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'unité des normes et des prix à l'adresse suivante : [standards-pricing@fairtrade.net](mailto:standards-pricing@fairtrade.net)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Gudrun Schloepker

Directrice des normes et des prix

---

<sup>3</sup> Applicable uniquement lors de l'approvisionnement en cacao biologique dans le cadre du commerce équitable.